Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260611-D202637-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE SAINT-JEAN-LA-POTERIE

(Mairie-17, rue de la Mairie – 56350 Saint-Jean-la-Poterie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze juin à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-la-Poterie, après convocation légale du 05 juin 2026, salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexis MATULL, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Alexis MATULL, Stéphanie PRIOUL, Serge DRAGO, Gwénola SEIGNARD, William LE GRAND, Jany LE BEL, Hélène FOURNEL, Pascal LE GOAS, Laurence HASTIR, Frédéric LE BERRE, Magali LE CLAINCHE, Mickaël LE CADRE.,

ETAIENT ABSENTS :

Ayant donné mandat de vote :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
Eric RENAUDEAU	Hélène FOURNEL	08/06/2026
Laurence HAAS-BAUMER	Magali LECLAINCHE	08/06/2026
Roselyne HAUGOMAT	William LEGRAND	12/06/2026

N'ayant pas donné mandat de vote :

Le conseil municipal a désigné, Mickaël LE CADRE conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260611-D202637-DE

2026-37	**FINANCES** Fixation des tarifs périscolaires et des tarifs du Patiau applicables au 01/09/2026

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réévaluer certains tarifs communaux afin d'une part, de tendre au plus près vers le coût réel des services proposés, et d'autre part, de répondre à des nouveaux besoins identifiés au Patiau. Il est proposé de revoir les tarifs périscolaires et certains tarifs appliqués au Patiau.

VU la délibération n°2025-19 du 12 juin 2025 qui fixait les tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2025-2026 ;
VU la délibération n°2025-42 du 04 décembre 2025 qui fixait les tarifs communaux pour l'année 2026 ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 212-29 ;
CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose de renouveler une tarification sociale, à trois tranches, selon le quotient familial de la CAF, sans faire de distinction entre les familles non résidentes et les familles résidentes, mais de réévaluer les tarifs comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE	Résidents	Non résidents
Quotient familial	Prix du repas Enfant	
0 à 1000	1€	1€
1001 à 1400	3.90 €	4.50 €
>ou= à 1401	4.15 €	4.70 €
	Autre cas	
- Repas majoré/enfant (retard)	4.95	5.35
- Repas pour le personnel communal		6.75
- Repas par adulte résident	9 €	*Non concerné*
- Accueil avec repas fourni	1,40 €	1.40

GARDERIE MUNICIPALE	Résidents	Non résidents
- Séance (la demi-heure commencée)	1,00 €	1.10 €
- séance majorée en plus (retard)	2.86 €	3.60 €

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial pour bénéficier de la tarification sociale.

CONSIDERANT par ailleurs, que, dans le cadre de l'accueil de groupes non scolaires ou périscolaires au sein des ateliers proposés par le Patiau, le tarif en vigueur s'élève à 20 € par personne. Toutefois, en cas de désistements de participants inscrits, cette tarification pouvait entraîner une perte financière pour le Patiau, dans la mesure où le montant facturé était réduit proportionnellement au nombre de participants absents, et ce, même si l'atelier avait été initialement dimensionné pour dix personnes.
Afin de remédier à cette situation, il est proposé d'instaurer un tarif de groupe par les ateliers, calculé sur la base d'un effectif minimal de dix participants. Cette mesure permettrait ainsi de garantir une stabilité financière tout en maintenant la qualité des prestations offertes.

TARIFS PATIAU	
Vente de DVD « A l'oreille des pots »	15.00 €/l'unité
Livre VMA tarif 1 (aux céramistes photographiés)	36.50 €/l'unité
Livre VMA tarif 2	40.00 € l'unité

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215602236-20260611-D202637-DE

Carte postale	1.00 €/l'unité
Visite guidée – groupe (1h30)	5.00 €/personne
Atelier modelage, décoration, etc… - la séance/personne	20.00 €/personne
Atelier modelage, décoration, etc pour les groupes (*dans la limite de 8 participants par groupe*)	**160 €/par groupe**
Atelier modelage, décoration, etc pour les groupes scolaires et périscolaires – la séance/personne	10.00 € /personne
Atelier faisant appel à un intervenant extérieur	50.00 €/personne
Animations proposées par l'Office de Tourisme de Redon Agglomération	
Visite guidée	5.50 €/personne
Atelier décoration sur faïence/ou modelage pour particulier (1h30)	18.00€/personne
Frais de transport des pièces	5 €/pièce

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **DE RENOUVELER** la tarification sociale à trois tranches selon le tableau ci-dessus ;
- **D'APPLIQUER** ces tarifs périscolaires à compter du 1er septembre 2026 :
- **D'AJOUTER** un tarif forfaitaire de groupe (autres que scolaires et périscolaires) pour les ateliers proposés par le Patiau, à compter du 1er septembre 2026.

Fait et délibéré à Saint-Jean-la-Poterie, le 11 juin 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Alexis MATULL

MAIRIE DE ST-JEAN-LA-POTERIE 56 (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance,
Mickaël LE CADRE